

Produit:

POLYRAM L920

Page: 1 / 10

Numéro de FDS: 909579-001 (Version 7.0)

Date 04.04.2019 (Annule et remplace : 12.06.2017)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom de la substance: POLYRAM L920
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119490724-31-0000
Numéro CE: 701-131-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Secteur d'utilisation :	Catégorie de produit :
Emulsion de Bitume: Formulation SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)	
Emulsion de Bitume: Application SU19: Bâtiment et travaux de construction	
Formulation Industrielle SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)	
Utilisation comme intermédiaire en synthèse chimique SU9: Fabrication de substances chimiques fines	

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: ARKEMA
Additifs Bitumes
420 rue d'Estienne d'Orves
92705 Colombes, FRANCE
Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80
Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96
Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com
http://www.arkema.com

Adresse e-mail : Scénario d'exposition ceca.reach@arkema.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 1 49 00 77 77
Numéro d'appel d'urgence européen : 112
France ORFILA : 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):
Corrosion cutanée, 1C, H314
Lésions oculaires graves, 1, H318
Sensibilisation cutanée, 1A, H317
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, 1, H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, 1, H410
Facteur M: Aigu = 1
Chronique = 1

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
No.-CAS : 1228892-49-4

Imidazolines.

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 : Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination:

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Effets possibles sur la santé:

Irritation: Risque d'irritation pour les voies respiratoires

Effets sur l'environnement:

Très toxique pour les poissons. Très toxique pour la daphnie Très toxique pour les algues.

Dangers physico-chimiques:

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion.

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur les critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
Fatty acids, C18-unsaturated, reaction products with amines, polyethylenepoly-, (tetraethylenepentamine, pentaethylenhexamine, hexa	701-131-2		≥ 90 %	Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M Algu = 10 Facteur M Chronique = 1

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires:

Conseils généraux:

Sous la douche : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Hospitaliser d'urgence.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Mettre sous surveillance médicale. En cas de brûlures étendues: Hospitaliser.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières (pendant au moins 15 minutes). Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.

Protection pour les secouristes:

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique., Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Par combustion, formation de produits toxiques: oxydes d'azote, Oxydes de carbone, Dérivés organiques

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation adéquate. Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Récupération:

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) Balayer pour éviter les risques de glissade.

Élimination:

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Prévoir des postes d'eau et des fontaines oculaires à proximité. Prévoir une cuvette de rétention. Prévoir matériel électrique étanche.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène:

Voir rubrique 4.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Prévoir sol imperméable.

Matériel d'emballage:

Recommandé: Acier inoxydable, Fût en acier

A éviter: Allages de cuivre, d'aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition Non pertinent

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Utilisation finale	Inhalation	Ingestion	Contact avec la peau
Travailleurs	0,492 mg/m ³ (SE, LT)		0,1 mg/kg bw/jour (SE, LT)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

Concentration prévisible sans effet (PNEC):

Compartiment:	Valeur:
Eau douce	30,7 µg/l
Eau de mer	3,07 µg/l
Eau (dégagement intermittent)	6,12 µg/l
Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2,3 mg/l
Sédiment d'eau douce	119,8 mg/kg dw
Sédiment marin	11,9 mg/kg dw
Sol	9,44 mg/kg dw
Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	20 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Masque respiratoire si nécessaire.

En cas de déversement, porter un masque Type de Filtre recommandé: Filtre de type AK
Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Gants Imperméables

Gants de protection conformes à EN 374.

Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux/du visage:

Écran facial, ou, Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN186, Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C):

liquide

Granulométrie:

Non applicable

Odeur:

Pas de données disponibles.

Seuil olfactif:

Pas de données disponibles.

pH:

Concentration 10 %, pH env. 11,5, en solution dans eau

Point de solidification :	< -30 °C (Résultats obtenus sur un produit similaire). (Norme ASTM E 537-07)
Point/intervalle d'ébullition :	> 300 °C (Résultats obtenus sur un produit similaire). (Norme ASTM E 537-07)
Point d'éclair:	181 °C (Résultats obtenus sur un produit similaire).(ISO 2719)
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	
Inflammabilité:	Non pertinent
Pression de vapeur:	négligeable, (Résultats obtenus sur un produit similaire). (OCDE ligne directrice 104)
Masse volumique de la vapeur:	Pas de données disponibles.
Densité (Eau=1):	0,952 à 20 °C (Résultats obtenus sur un produit similaire). (OCDE ligne directrice 109)
Hydrosolubilité:	19 mg/l (Résultats obtenus sur un produit similaire). à 23 °C (OCDE ligne directrice 105)
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	FATTY ACIDS, C18 UNSAT, REACTION PRODUCTS WITH DIETHYLENTRIAMINE : log Kow : 2,2 , à 25 °C (OCDE Ligne directrice 123)
Température d'auto-Inflammabilité:	379 °C (Résultats obtenus sur un produit similaire). (Norme A15)
Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
Viscosité, dynamique:	127 mPa.s , à 20 °C (Résultats obtenus sur un produit similaire). (Norme : ASTM D4878)
Propriétés explosives:	
Explosibilité:	Non explosif
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants:	Soluble dans les alcools, Soluble dans les hydrocarbures aromatiques
Tension superficielle:	32 mN/m à 20 °C / 1.000 mg/l (Résultats obtenus sur un produit similaire). (OCDE Ligne directrice 115)
pKA:	10,2 pKa1, sur une substance similaire (calculé(e)) 9 pKa2, sur une substance similaire (calculé(e)) 6,4 pKa3, sur une substance similaire (calculé(e)) 3,4 pKa4, sur une substance similaire (calculé(e))

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique: Pas de données disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter: Pas de données disponibles.

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Ingestion:

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

TALLOL, PRODUITS DE REACTION AVEC LA TETRAETHYLENEMPENTAMINE :
- Chez l'animal : DL0/Rat: > 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 423)

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau: Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

TALLOL, PRODUITS DE REACTION AVEC LA TETRAETHYLENEPENTAMINE :

• Chez l'animal : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition (OCDE Ligne directrice 404, lapin)

Contact avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation: Pas de données disponibles.

Contact avec la peau: Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

IMIDAZOLINES :

• Chez l'animal : Action fortement sensibilisante par contact cutané. (Méthode: OCDE ligne directrice 406 essai de maximisation sur le cobaye)

Effets CMR :

Mutagenicité: Non génotoxique

In vitro

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

TALLOL, PRODUITS DE REACTION AVEC LA TETRAETHYLENEPENTAMINE :

Test d'aberration chromosomique in vitro Lymphocytes humains: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)

Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères Cellules de lymphome de souris: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)

IMIDAZOLINES :

Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur lymphocytes humains: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 473)

Test de mutations géniques in vitro sur cellules de mammifères: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)

Test de Ames: Inactif (Méthode: OCDE Ligne directrice 471)

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Fertilité: L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel reprotoxique.

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FATTY ACIDS C18 UNSAT., REACTION PRODUCTS WITH PENTAETHYLENEHEXAMINE :

• Chez l'animal : Exposition avant accouplement: Absence d'effets toxiques sur la fertilité, Absence d'effets toxiques pour le développement du fœtus.
NOAEL (Toxicité parentale): 300 mg/kg bw/jour
NOAEL (Fertilité): 300 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 422, rat, Par voie orale)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Inhalation:

Risque d'irritation pour les voies respiratoires

Exposition répétée: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FATTY ACIDS C18 UNSAT., REACTION PRODUCTS WITH PENTAETHYLENEHEXAMINE :

• Chez l'animal : Par voie orale: Aucun effet indésirable signalé.
NOAEL= 300mg/kg bw/jour (Méthode: OCDE Ligne directrice 422, Rat, Subaigu)

Danger par aspiration:

Non pertinent

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique:

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité aiguë :

Poissons:

Très toxique pour les poissons.

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FATTY ACIDS, C18 UNSAT, REACTION PRODUCTS WITH DIETHYLENETRIAMINE :

CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : 0,19 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

Invertébrés aquatiques:

Très toxique pour la daphnie.

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FATTY ACIDS, C18 UNSAT, REACTION PRODUCTS WITH DIETHYLENETRIAMINE :

CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,18 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

Plantes aquatiques:

Très toxique pour les algues.

Par analogie avec un produit comparable :

CE50, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) : 0,064 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201; Inhibition du taux de croissance)

Micro-organismes:

Par analogie avec un produit comparable :

EC10, 3 h (Boues activées) : 24 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209)

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:

Invertébrés aquatiques:

Par analogie avec un produit comparable : NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,031 mg/l (Inhibition de la reproduction)

Plantes aquatiques:

Par analogie avec un produit comparable :

ErC10, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 0,04 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

Facteur M:

Aigu = 10
Chronique = 1

Toxicité non aquatique / Toxicité aiguë :

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol:

Par analogie avec un produit comparable :

NOEC, 56 jr (Eisenia fetida (vers de terre)) : 944 mg/kg (Sol dw) (Méthode: OCDE Ligne directrice 222)

12.2. Persistance et dégradabilité :

Stabilité dans l'eau:

Par analogie avec un produit comparable :

Temps de demi-vie: 79 jr à 20 °C et pH 4
Temps de demi-vie: 28 jr à 20 °C et pH 7
Temps de demi-vie: > 1 an à 20 °C et pH 9
Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Biodegradation (Dans l'eau):

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur la biodégradabilité de ce mélange.

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FATTY ACIDS, C18 UNSAT, REACTION PRODUCTS WITH DIETHYLENETRIAMINE :

Non facilement biodegradable.: 24 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le potentiel de bioaccumulation de ce mélange.
Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

FATTY ACIDS, C18 UNSAT, REACTION PRODUCTS WITH DIETHYLENTRIAMINE :
Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 2,2 , à 25 °C (Méthode: OCDE Ligne directrice 123)

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux:

Pression de vapeur : négligeable, (Résultats obtenus sur un produit similaire), (Méthode: OCDE ligne directrice 104)
Tension superficielle: 32 mN/m 20 °C /1.000 mg/l (Résultats obtenus sur un produit similaire), (Méthode: OCDE Ligne directrice 115)

Absorption / désorption: Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:
FATTY ACIDS, C18 UNSAT, REACTION PRODUCTS WITH DIETHYLENTRIAMINE :
log Koc: 6 (Méthode: OCDE ligne directrice 106)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur les critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

Élimination du produit: Ne pas rejeter dans le milieu naturel ou les eaux le produit pur ou concentré. Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Élimination des emballages: Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe	Étiquette	14.4. PG ⁺	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	2735	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (FATTY ACIDS, C18-UNSATURATED, REACTION PRODUCTS WITH AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, (TETRAETHYLENEPENTAMINE, PENTAETHYLENEHEXAMINE, HEXA)	8	8	III	oui	
ADN	2735	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (FATTY ACIDS, C18-UNSATURATED, REACTION PRODUCTS WITH AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, (TETRAETHYLENEPENTAMINE, PENTAETHYLENEHEXAMINE, HEXA)	8	8	III	oui	
RID	2735	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (FATTY ACIDS, C18-UNSATURATED, REACTION PRODUCTS WITH AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, (TETRAETHYLENEPENTAMINE, PENTAETHYLENEHEXAMINE, HEXA)	8	8	III	oui	
IATA Cargo	2735	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Fatty acids, C18-unsaturated, reaction products with amines, polyethylenepoly-, (tetraethylenepentamine, pentaethylenhexamine, hexa)	8	8	III	oui	
IATA Passenger	2735	Polyamines, liquid, corrosive, n.o.s. (Fatty acids, C18-unsaturated, reaction products with amines, polyethylenepoly-, (tetraethylenepentamine, pentaethylenhexamine, hexa)	8	8	III	oui	
IMDG	2735	POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (FATTY ACIDS, C18-UNSATURATED, REACTION PRODUCTS WITH AMINES, POLYETHYLENEPOLY-, (TETRAETHYLENEPENTAMINE, PENTAETHYLENEHEXAMINE, HEXA)	8	8	III	Polluant marin	EmS Number: F-A, S-B Mark: MP

*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
14.4. Groupe d'emballage

14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC:** Non concerné

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Sécurité au travail	Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées
Installations classées	France. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), code de l'environnement, partie réglementaire, livre V, titre I 4510: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.
Déchets	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
DSL:	Conforme
IECSC (CN):	Conforme
ENCS (JP):	Non conforme
ISHL (JP):	Non conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme
AICS:	Conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte Intégral des phrases H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Bibliographie Related EC/CAS number : 701-131-2 = 93572-25-9, 68910-93-0 for inventory purpose

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
1	1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE	modifications
2	2. IDENTIFICATION DES DANGERS	modifications
3	3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	modifications
8	8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	modifications
9	9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	modifications
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications
12	12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	modifications
13	13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	modifications
14	14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	modifications
15	15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION	modifications
16	16. AUTRES INFORMATIONS	modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme internationale ISO 11014-1. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Produit:

DINORAM S83

Page: 1 / 11

Numéro de FDS: 736249-001 (Version 4.1)

Date 09.03.2020 (Annule et remplace : 30.01.2019)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**1.1. Identification du produit**

Identification du mélange: DINORAM S83

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif routier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	ARKEMA Additifs Bitumes 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 Colombes Cedex, FRANCE Téléphone: +33 (0)1 49 00 80 80 Téléfax: +33 (0)1 49 00 83 96 Adresse e-mail: pars-drp-fds@arkema.com http://www.arkema.com
-------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 1 49 00 77 77
Numéro d'appel d'urgence européen : 112
FRANCE ORFILA : 01 46 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):**

Corrosion cutanée, 1B, H314
Lésions oculaires graves, 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, 1, H372
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, 1, H400
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, 1, H410
Toxicité aiguë, 4, H302

Indications complémentaires:

Pour le texte complet des phrases H, EUH mentionnées dans cet article, voir article 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Éléments d'étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

(Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H372 : Risque avéré d'effets graves sur les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence:

Prévention:

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Élimination:

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Effets possibles sur la santé:

Inhalation: Risque d'irritation pour les voies respiratoires

Effets sur l'environnement:

Très toxique pour les poissons. Très toxique pour la daphnie. Très toxique pour les algues.

Dangers physico-chimiques:

Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion.

Par combustion, formation de produits toxiques Voir rubrique 10.

Divers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nature chimique du mélange:

Préparation à base de dérivés d'amines grasses.

Composants dangereux (conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)) :

Nom Chimique ¹ & Numéro d'Enregistrement REACH ²	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
(Z)-N-9-octadécénylpropane-1,3-diamine (01-2119487002-48)	230-528-9	7173-62-8	> 50 %	Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1
éthylèneglycol (01-2119458818-28) (N° ANNEX: 603-027-00-1)	203-473-3	107-21-1	< 20 %	Acute Tox. 4 (Oral(e)); H302
2,2'-(octadec-9-enylimino)biséthanol (01-2119510876-35)	246-807-3	25307-17-9	< 20 %	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 1

Impuretés contribuant aux dangers :

Nom Chimique ¹	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008
---------------------------	--------	---------	---------------	---

C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines	-	1213789-63-9	< 5 %	Acute Tox.4 (Oral(e)); H302 Asp. Tox.1; H304 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335 STOT RE2 (Oral(e)); H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410 Facteur M Aigu = 10 Facteur M Chronique = 10
---	---	--------------	-------	---

¹: Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

²: Voir le texte du règlement pour les exceptions ou restrictions applicables -

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers soins nécessaires:

Conseils généraux:

Sous la douche : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé (y compris les chaussures).

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Hospitaliser d'urgence. Effets retardés possibles

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Mettre sous surveillance médicale. Hospitaliser d'urgence.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières (pendant au moins 15 minutes). Consulter d'urgence un ophtalmologiste.

Ingestion:

Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence.

Protection pour les secouristes:

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés: Pas de données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique., Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisnants.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Par combustion, formation de produits toxiques: oxydes d'azote, Oxydes de carbone, Dérivés organiques

5.3. Conseils aux pompiers:

Méthodes particulières d'intervention:

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Actions spéciales pour la protection des pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Assurer une ventilation adéquate. Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans l'environnement.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage:

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Récupération:

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) Balayer pour éviter les risques de glissade.

Élimination:

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques: Aucun(e).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Mesures techniques/Précautions:

Prévoir des postes d'eau et des fontaines oculaires à proximité. Prévoir une cuvette de rétention. Prévoir matériel électrique étanche.

Précautions pour la manipulation sans danger:

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Mesures d'hygiène:

Voir rubrique 4.

Se laver les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Prévoir sol imperméable.

Matériel d'emballage:

Recommandé: Acier inoxydable, Fût en acier

A éviter: Alliages de cuivre, d'aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucun(e).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle:

Valeurs limites d'exposition

éthylèneglycol

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	12 2009	VLE	40	104	Valeur indicative
EU ELV	12 2009	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
EU ELV	12 2009	TWA	20	62	Valeur indicative
INRS (FR)	01 2008	VME	20	52	vapeur Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)
INRS (FR)	01 2008	VLE	40	104	vapeur Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)
INRS (FR)	01 2008	-	-	-	vapeur Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
ACGIH (US)	02 2012	Ceiling	-	100	Aérosol

Dose dérivée sans effet (DNEL): Pas de données disponibles.

Concentration prévisible sans effet (PNEC): Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Masque respiratoire si nécessaire.

En cas de déversement, porter un masque Type de Filtre recommandé: Filtre de type AK
Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs., En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Gants anti-chaleur

Porter des gants étanches isolants thermiques en cas de manipulation à chaud.
Gants de protection conformes à EN 374.
Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur, il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux/du visage: Écran facial, ou, Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166, Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection de la peau et du corps: Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir chapitre 6

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique (20°C):	liquide
Odeur:	Pas de données disponibles.
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.
pH:	Concentration 5 %, pH env. 10,8, en solution dans eau
Point de solidification :	env. -1 °C (OCDE ligne directrice 102)
Point/intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles.
Point d'éclair:	env. 114 °C (ASTM D 93)
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz):	
Inflammabilité:	Non pertinent
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles.
Masse volumique de la vapeur:	Pas de données disponibles.
Masse volumique:	env. 0,89 g/cm ³ , à 25 °C (OCDE ligne directrice 109)
Hydrosolubilité:	Pas de données disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE : log Kow : 0, à 25,7 °C (OCDE Ligne directrice 123) ETHYLENEGLYCOL : log Kow : -1,36, à 23 °C (calculé(e)) 2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BIETHANOL : log Kow : 3,4, à 25 °C (OCDE Ligne directrice 123) C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES : log Kow : 4,33 (Pas d'information disponible.)
Température d'auto-inflammabilité:	Pas de données disponibles.
Température de décomposition:	Pas de données disponibles.
Viscosité, dynamique:	env. 64 mPa.s, à 25 °C
Propriétés explosives:	
Explosibilité:	Non explosif
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2. Autres données:

Solubilité dans d'autres solvants: Soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique: Pas de données disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Pas de données disponibles.

10.4. Conditions à éviter: Pas de données disponibles.

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants puissants, les acides forts et les composés organochalogénés.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë:

Inhalation: De par sa composition : Peu nocif par Inhalation

Ingestion: De par sa composition : Nocif en cas d'ingestion.

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
• Chez l'homme : Risque de brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac.
• Chez l'animal : DL50/Rat: 500 mg/kg (Méthode: OCDE Ligne directrice 423) (30 mg/l)

ETHYLENEGLYCOL :
• Chez l'animal : DL50/Rat: 7,7 g/kg

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BIETHANOL :
• Chez l'animal : DL50/Rat: 1280 mg/kg bw (Méthode: OCDE ligne directrice 401)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :
• Chez l'animal : DL50/Rat: 500 - 2.000 mg/kg (Méthode: OCDE ligne directrice 401)

Dermale: De par sa composition : Peu nocif par contact avec la peau

Effets locaux (Corrosion / Irritation / Lésions oculaires graves):

Contact avec la peau: De par sa composition : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
• Chez l'animal : Corrosif après 4 heures d'exposition ou moins (OCDE ligne directrice 404, lapin)

Contact avec les yeux: De par sa composition : Provoque de graves lésions des yeux.

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BIETHANOL :
Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Inhalation: Pas de données disponibles.

Contact avec la peau: De par sa composition : Non sensibilisant cutané

Effets CMR :

Mutagenicité: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

In vitro

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
Test de Ames: négatif (Méthode: OCDE ligne directrice 471)
Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Cellules de poumon de hamster chinois: négatif (Méthode: OCDE Ligne directrice 476)
Test d'aberrations chromosomiques in vitro sur cellules CHO: négatif (Méthode: OCDE ligne directrice 473)

Cancérogénicité: Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Développement foetal: Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le danger potentiel de ce mélange.

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
• Chez l'animal : Exposition lors de la grossesse: Absence de malformations congénitales et d'effets embryotoxiques à doses non toxiques pour les mères
NOAEL (Toxicité pour le développement) : 20 mg/kg bw/jour
NOAEL (Toxicité Maternelle) : 1,25 mg/kg bw/jour
(Méthode: OCDE Ligne directrice 414, rat, Par voie orale)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles :

Exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Inhalation: Risque d'irritation pour les voies respiratoires

Exposition répétée: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
• Chez l'animal : Par voie orale: Sites d'action: tractus intestinal, ganglions lymphatiques, NOAEL= 1.25mg/kg bw/jour (Méthode: OCDE ligne directrice 407, rat)
Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

Danger par aspiration: Pas de données disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Évaluation Ecotoxicologique: Toutes les données disponibles et pertinentes sur ce produit et/ou les composants cités à la Section 9 et/ou des substances analogues/métabolites ont été prises en compte pour l'évaluation des dangers.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité aiguë :

Poissons: De par sa composition, doit être considéré comme: Très toxique pour les poissons.

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

AMINES, N-(ALKYL DE SUIF HYDROGENE)TRIMETHYLENE DI-
CE50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : 0,148 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

ETHYLENEGLYCOL :
CL50, 96 h (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) : 72.860 mg/l (Méthode: US EPA)

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BIETHANOL :
CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : 0,1 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :
CL50, 96 h (Danio rerio (poisson zèbre)) : 0,06 mg/l (Méthode: OCDE ligne directrice 203)

Invertébrés aquatiques: De par sa composition, doit être considéré comme: Très toxique pour la daphnie.

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
CE50, 21 jr (Daphnies (Daphnia Magna)) : 0,029 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, Immobilisation)

ETHYLENEGLYCOL :
CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 100 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BIETHANOL :
CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,043 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :
CE50, 48 h (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,098 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 202, Immobilisation)

Plantes aquatiques: De par sa composition, doit être considéré comme: Très toxique pour les algues.

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
CE50r, 72 h (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) : 0,050 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

ETHYLENEGLYCOL :
CE50r, 96 h (Selenastrum capricornutum (algue verte)) : 6.500 - 13.000 mg/l (Méthode: US EPA)

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BIETHANOL :
CE50r, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 0,054 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :
CE50r, 72 h (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)) : 0,046 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

Micro-organismes:

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :
(Boues activées) : 25,1 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209)

ETHYLENEGLYCOL :

CE5, 16 h (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)) : > 10.000 mg/l (Méthode: DIN 38412)

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL :

CE50, 3 h (Boues activées) : 128 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :

CE50, 3 h : 223 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 209, Inhibition de la respiration de boues activées)

Toxicité des sédiments:

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

AMINES, N-C16-18-ALKYLTRIMETHYLENEDI- :

CE10, 28 jr (Lumbriculus variegatus): 86 mg/kg dw (Méthode: OCDE Ligne directrice 225)

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL :

CE10, 28 jr (Lumbriculus variegatus): 84,6 mg/kg dw (Méthode: OCDE Ligne directrice 225)

Toxicité aquatique / Toxicité à long terme:

Polissons:

ETHYLENEGLYCOL :

NOEC, 7 jr (Pimephales promelas (Valron à grosse tête)) : 15.380 mg/l (Méthode: US EPA, Étape de vie précoce)

Invertébrés aquatiques:

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :

21 jr (Daphnies (Daphnia Magna)) : 0,01 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, Inhibition de la reproduction)

ETHYLENEGLYCOL :

NOEC, 7 jr (Ceriodaphnia dubia) : 8.590 mg/l

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL :

EC10, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 1,07 µg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, Inhibition de la reproduction)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :

NOEC, 21 jr (Daphnia magna (Grande daphnie)) : 0,0013 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 211, Inhibition de la reproduction)

Plantes aquatiques:

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :

ErC10, 72 h (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) : 0,019 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

ETHYLENEGLYCOL :

NOEC, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)) : > 100 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201)

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL :

ErC10, 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 0,016 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :

NOEC r, 72 h (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) : 0,015 mg/l (Méthode: OCDE Ligne directrice 201, inhibition du taux de croissance)

Toxicité non aquatique / Toxicité aiguë :

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol:

(Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :

Peut être considéré comme assimilable à un produit voisin dont les résultats expérimentaux sont:

AMINES, N-(ALKYL DE SUIF HYDROGENE)TRIMETHYLENEDI- :

NOEC, 56 jr (Eisenia fetida) : > 1.000 mg/kg (Sol dw) (Méthode: OCDE Ligne directrice 222)

2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL :

NOEC, 56 jr (Eisenia fetida (vers de terre)) : 500 mg/kg (Sol dw) (Méthode: OCDE Ligne directrice 222)

12.2. Persistance et dégradabilité :

- Biodégradation (Dans l'eau):** Tous les produits et/ou composants cités à la Section 3 et/ou des substances analogues/métabolites sont facilement biodégradables.
- (Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :**
 Facilement biodégradable: 66 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D)
- ETHYLENEGLYCOL :**
 Facilement biodégradable: 90 - 100 % après 10 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A)
- 2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL :**
 Facilement biodégradable: > 60 % après 28 jr (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B)
- C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :**
 Facilement biodégradable: 68 % (Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

- Bioaccumulation:** Les informations disponibles ne permettent pas de conclure sur le potentiel de bioaccumulation de ce mélange.
- (Z)-N-9-OCTADECENYLPROPANE-1,3-DIAMINE :**
 Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 0 , à 25,7 °C (Méthode: OCDE Ligne directrice 123)
- ETHYLENEGLYCOL :**
 Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : -1,36 , à 23 °C (Méthode: calculé(e))
- 2,2'-(OCTADEC-9-ENYLIMINO)BISETHANOL :**
 Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 3,4 , à 25 °C (Méthode: OCDE Ligne directrice 123)
- C16-18-(EVEN NUMBERED, SATURATED AND UNSATURATED)-ALKYLAMINES :**
 Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow : 4,33 (Méthode: Pas d'information disponible.)

12.4. Mobilité dans le sol - Répartition entre les compartiments environnementaux: Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT et vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes: Aucun(e) à notre connaissance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Traitement des déchets:

- Élimination du produit:** Ne pas rejeter dans le milieu naturel ou les eaux le produit pur ou concentré. Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
- Élimination des emballages:** Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe*	Étiquette	14.4. PG*	14.5. Dangers pour l'environnement	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
ADR	2735	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (N-OLEYL-1,3-PROPYLENEDIAMINE)	8	8	II	oui	
ADN	2735	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (N-OLEYL-1,3-PROPYLENEDIAMINE)	8	8	II	oui	
RID	2735	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (N-OLEYL-1,3-PROPYLENEDIAMINE)	8	8	II	oui	
IATA Cargo	2735	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (N-Oleyl-1,3-propylenediamine)	8	8	II	oui	
IATA Passenger	2735	Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (N-Oleyl-1,3-propylenediamine)	8	8	II	oui	
IMDG	2735	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-OLEYL-1,3-PROPYLENEDIAMINE)	8	8	II	Polluant marin	EmS Number: F-A, S-B Mark: MP

*Description: 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 14.4. Groupe d'emballage

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Fiches de données de sécurité: conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 et son/ses amendement(s)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTATION FRANCAISE:

Maladies professionnelles	Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 ; déclaration préalable obligatoire de l'employeur tableau(x): 15 , 15 bis , 84
Installations classées	France. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), code de l'environnement, partie réglementaire, livre V, titre I 4510: Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.
Déchets	Loi n°76-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
Rejets	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001

15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucun(e).

INVENTAIRES:

EINECS:	Conforme
TSCA:	Le statut du produit dans l'Inventaire TSCA n'a pas été évalué.
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
IECSC (CN):	Non conforme
ENCS (JP):	Non conforme
ISHL (JP):	Non conforme
KECI (KR):	Non conforme
PICCS (PH):	Non conforme
AICS:	Non conforme
NZIOC:	Non conforme

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H, EUH mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves sur les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées.
H373	Risque présumé d'effets graves sur les organes en cas d'expositions répétées ou prolongées en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Bibliographie Related CAS # : 13127-82-7 = 25307-17-9 for inventory purpose

Mise à jour:

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:		Type:
2	2. IDENTIFICATION DES DANGERS	modifications
3	3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	modifications
4	4. PREMIERS SECOURS	modifications
10	10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	modifications
11	11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	modifications
12	12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	modifications
14	14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	modifications

Thésaurus:

NOAEL : Dose sans effet toxique observable (NOAEL)

LOAEL : Dose/concentration la plus faible pour laquelle un effet indésirable est encore observé (LOAEL)

bw : Poids du corps

food : dans la nourriture

dw : Poids sec

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la norme internationale ISO 11014-1. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable. L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des contenants, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).



SAFETY DATA SHEET

Revision Date : 01.04.2012

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

Product name : Penetration Grade 35/50 Bitumen
Product use : Roadmaking and waterproofing
Supplier : Engen Petroleum Limited (Tel: 021-403 4911, a/h: 021-403 4099)
Health Emergency Telephone : 021-689 5227 (Red Cross Poison Service)
Transport Emergency Telephone : 011-975 1278/83 (Hazchemwise)
Customer Service Centre : 0860 036 436 (Sales and Technical Information)
Engen Website : <http://www.engen.co.za/>

2. HAZARDS IDENTIFICATION

Emergency response data : Black Semi-solid. Exposure to fire can generate toxic fumes. DOT ERG No. : 128

GHS Classification:

Health
Skin irritation : Hazard category 3. Causes mild skin Irritation. Warning
Eye irritation : Hazard category 2B. May cause mild eye irritation. Warning

Environmental
Aquatic toxicity : Insoluble product, no significant effects on the aquatic environment.

Physical
Flammability : Non-flammable, combustible material.

GHS Labels/Pictograms:



Hazard Statements

Fumes from heated product may cause eye and lung Irritation. Hot product can cause thermal burns.
On rare occasions, Hydrogen Sulphide may be present which can accumulate to hazardous levels in enclosed spaces.

Precautionary Statements

Response
IN CASE OF FIRE: use Carbon dioxide, foam or dry chemical for extinction. IF INHALED: Call a POISON CENTRE or doctor if you feel unwell.

Disposal
Do not discharge into lakes, streams, ponds and ground water supply.

See Section 11 for further health effects/toxicological data.

Penetration Grade 35/50 Bitumen

3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

Chemical name	CAS-No.	Weight%
Asphalt	8052-42-4	100,00

See Section 8 for Exposure Limits (If applicable).

4. FIRST AID MEASURES

- Inhalation** : Under certain conditions smoke may be generated. Remove victim from further exposure. However, if respiratory irritation occurs due to excessive vapour or mist exposure, seek immediate medical assistance. If breathing has stopped, assist ventilation with mechanical device or use mouth-to-mouth resuscitation.
- Skin contact** : Hot product can cause thermal burns. Immediately cool the affected area with water. This will form a sterile cover over the burn. Removal of cooled product should not be attempted unless directed by a burns specialist.
- Eye contact** : If hot product is splashed into eyes flush with water and get immediate medical attention.
- Ingestion** : Not expected to be a problem. However, if discomfort occurs seek medical attention.

5. FIRE-FIGHTING MEASURES

- Extinguishing media** : Carbon dioxide, foam and dry chemical.
- Special fire fighting procedure** : Water may cause a rapid expansion of foaming material. Water spray should only be used to keep fire exposed containers cool and to flush spills away from exposure. Prevent runoff from fire control or dilution from entering streams, municipal sewers, or drinking water supply.
- Special protective equipment for firefighters** : Minimise inhaling fumes of decomposition products, and in enclosed areas, fire fighters must use Self-Contained Breathing Apparatus.
- Unusual fire and explosive hazards** : Exposure to fire can generate toxic fumes.
- Products of decomposition** : Fumes, smoke, carbon monoxide, sulphur oxides, aldehydes and other decomposition products, in the case of incomplete combustion.
- Flash Point** : > 230 °C (ASTM D-92)
NFPA Hazard Id : Health: 3; Flammability: 0; Reactivity: 0

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

- Procedure if material is released or spilled** : Report spills/releases as required to appropriate authorities.
- Methods for cleaning up** : **LAND SPILL:** Shovel up and dispose of at an appropriate waste disposal facility in accordance with current applicable laws and regulations, and product characteristics at time of disposal.
WATER SPILL: Bitumens are immiscible with water but may be adsorbed in the sediment. Surface material may be skimmed off for later disposal.
- Personal precautions** : See Section 8.